



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

convention relative aux droits de l'enfant

Question écrite n° 70501

## Texte de la question

M. Bernard Roman appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989 par l'assemblée plénière de l'ONU. Les Etats qui ont signé et ratifié cette convention se sont engagés à assurer la réalisation des droits de l'enfant. Leurs progrès sont contrôlés par le comité des droits de l'enfant des Nations-Unis, organe électif international siégeant à Genève. La France a été parmi les premiers pays signataires et a ratifié cette convention dès 1990. Cependant, si la France a bien remis son premier rapport au Comité de Genève en 1993, elle n'a toujours pas remis le suivant, qui aurait dû l'être en 1998. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les raisons qui ont conduit à ce retard, et la date à laquelle ce rapport pourrait enfin être remis.

## Texte de la réponse

La convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 a été ratifiée par la France le 7 août 1990 et elle est entrée en vigueur en France le 6 septembre suivant. La France a souligné, à de nombreuses reprises, l'importance qu'elle attache à cette convention qui a connu un succès exceptionnel. Avec ses partenaires de l'Union européenne, elle saisit toute occasion dans les enceintes multilatérales pour appeler les Etats à veiller à la mise en oeuvre effective de cet instrument. A cet égard, la convention prévoit que chaque Etat partie s'engage à soumettre au comité des droits de l'enfant des rapports « sur les mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet aux droits reconnus dans la présente convention et sur les progrès réalisés dans la jouissance de ces droits ». La France a ainsi présenté oralement son premier rapport devant le comité en avril 1994. Un second rapport est actuellement en cours d'élaboration. Une consultation interministérielle a été organisée à cette fin en vue de fournir une information la plus complète et la plus à jour possible. Ce rapport sera présenté au comité des droits de l'enfant au cours de l'année 2002.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Roman](#)

**Circonscription :** Nord (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70501

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7169

**Réponse publiée le :** 11 février 2002, page 681